

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 19712

présenté par
Mme Ménard et Mme Thill

AVANT L'ARTICLE 58

À l'intitulé du chapitre III, substituer au mot :

« simplifie »

le mot :

« simplifié ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.